

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le goût des autres

Kelly est enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il éduque les futurs conducteurs à une méthode qui doit être la même sur tout le territoire. Il enseigne aussi la réglementation du Code de la route et l'utilisation d'un véhicule de manière sécuritaire. Depuis quelques années, il utilise la même méthodologie que celle de tous les métiers de l'apprentissage. Cette méthodologie est la norme REMC : Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne, socle commun de tout programme d'éducation et de formation. Depuis le 1^{er} juillet 2014, c'est un référentiel de compétences issu de l'évolution des connaissances, des comportements et du contexte sociétal dans le domaine de l'insécurité routière.

La VMM : Quand avez-vous commencé à exercer ce métier ?

Kelly : J'ai commencé à exercer ce métier, il y a quatre ans, après un BAC en bureautique et commercial dit G3. J'étais auparavant gestionnaire des ressources humaines de la ligne A de la RATP. Je voulais changer de métier, j'en avais assez de cette ambiance de bureau. J'ai repensé à cette formation d'enseignant de la conduite qui coûtait tellement cher à l'époque, que je l'avais écartée. Elle menait à une équivalence du BAC, niveau IV. On pouvait la suivre dans des centres de formation agréés ou dans n'importe quel centre dispensant d'un formateur de moniteurs BAFM (Brevet d'aptitude à la formation de moniteur).

Cette formation coûte aujourd'hui près de 12 000 euros et est soumise à des évaluations en cours de formation et entretiens avec jury. Elle est devenue un titre professionnel reconnu et délivré par l'État et qui s'appelle désormais Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR). Elle ouvre l'accès au niveau III (BAC +2).

La VMM : Quelles sont vos conditions de travail ?

Kelly : Je travaille dans un centre de formation où nous enseignons la conduite de remorque, scooter, bateau, moto, voiture, camion, poids lourds. Nous sommes sept enseignants de conduite et deux secrétaires en ce moment, sans compter ceux employés ponctuellement. Nos horaires respectent les 35 heures par semaine, mais nous travaillons plus souvent 45 heures par semaine que 35. Les salaires sont tellement bas que seules les heures supplémentaires permettent de maintenir un certain pouvoir d'achat. Aucun samedi n'est libre.

La VMM : Y a-t-il une possibilité de progresser ?

Kelly : Non, pas dans le sens conventionnel du terme. Il n'y a pas de carrière sauf pour celui qui aura la chance de trouver un employeur qui lui donnera l'opportunité de gérer une auto-école, mais c'est... très, très rare.

La VMM : Où aller après ce métier ?

Kelly : Si on veut poursuivre dans le même domaine, on peut ouvrir une auto-école, devenir formateur (BAFM) ou passer le concours d'inspecteur. On peut aussi changer de spécialité en passant la mention deux-roues ou groupe lourd pour enseigner la conduite moto ou poids lourd.

La VMM : Quelles sont les qualités nécessaires pour faire ce métier ?

Kelly : La patience, l'écoute, il faut aimer les gens. Sans une aisance relationnelle, on n'a pas cette capacité naturelle à aller vers les gens. Un enseignant de la conduite est en premier lieu une personne qui transmet un savoir. En sa qualité d'enseignant, il doit savoir faire preuve de pédagogie pour passer le message à ses élèves.

La VMM : Avez-vous des relations avec vos collègues ?

Kelly : Oui. Entre chaque cours, on a au moins 5 à 10 minutes de pause. Et ensuite, il faut repartir. Chaque leçon dure une heure et jamais plus de deux.

La VMM : Le télétravail est-il possible dans ce métier ?

Kelly : Non. Impossible d'apprendre à conduire à un élève en télétravail ! Seuls les clients peuvent apprendre le code via Internet et l'examen ne coûte qu'environ 30 euros de frais de dossier.